

Pèlerinage à Notre-Dame de Banneux ouvert à tous : pèlerins malades & moins valides, hospitaliers et valides du 23 au 27 avril 2026

Cher pèlerin,

Forte des belles expériences vécues depuis trois ans avec Tournai et l'Alsace, l'Hospitalité de Namur a décidé de prendre son autonomie et est heureuse de proposer ce pèlerinage à Banneux.

Cette formule s'adresse à :

- toute personne qui souhaite vivre un temps spirituel ;*
- toute personne qui ne peut voyager seule pour des raisons de mobilité, de handicap ou de soins médicaux et infirmiers ;*
- toute personne qui souhaite se mettre au service des personnes moins valides ;*

Le nombre de pèlerins malades et moins valides sera limité par le nombre d'hospitaliers inscrits et nous donnerons priorité aux personnes qui ne peuvent plus se rendre à Lourdes en raison de leur état de santé.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Petite histoire des apparitions

La Belle Dame, rayonnante de lumière, fascine la petite Mariette dès la première apparition, le soir du 15 janvier 1933. D'un signe de la main, Elle invite la fillette à la rejoindre dans le jardin.

Quand l'enfant quitte la fenêtre et se dirige vers la sortie, maman Beco, peureuse et superstitieuse, s'interpose et met le verrou. Ce soir-là, la porte reste fermée, empêchant ainsi la rencontre...

Trois jours plus tard, le mercredi 19 janvier, Mariette se faufile à l'insu de sa mère, s'agenouille sur le sentier qui mène à la route et attend, en priant le chapelet. En présence de Marie, l'enfant entre en extase, et son père, dans son désarroi, court au village appeler le chapelain Jamin. Ce dernier n'étant pas à la

maison, Monsieur Charlesèche et son fils accompagnent Julien Beco.

Arrivés à hauteur du jardin, ils voient Mariette s'engager sur la route. Ils l'interpellent : « *Mais, où vas-tu ? – Elle m'appelle !* » Confiant, l'enfant chemine, pas-à-pas avec la Belle Dame jusqu'à la source...

« *Elle m'appelle !* » Depuis 1933, des millions de pèlerins ont répondu à l'appel de la Vierge des Pauvres. Avec confiance, ils se sont mis en route vers la source de Banneux afin d'y puiser l'eau vive. La pandémie, les confinements à répétition et les restrictions de voyage ont empêché beaucoup de monde de pénétrer et de répondre à l'invitation de Marie alors que, comme Mariette, ils le désiraient de tout cœur. N'ayons pas peur d'ouvrir nos portes, de surmonter les obstacles et de franchir les frontières : la Vierge des

Pauvres nous donne rendez-vous dans « son » sanctuaire de Banneux.

« Viens, elle t'appelle ! »

Programme

1^{er} jour : matin : départ en car depuis Arlon, Libramont, Marche et Namur vers Banneux. Arrivée en fin de matinée.

Midi : déjeuner (pique-nique à emporter).

Après-midi : installation dans les chambres de l'Accueil de l'Hospitalité Notre-Dame, puis messe d'ouverture et accueil par le recteur des sanctuaires.

2^e jour : matin : messe.

Après-midi : chemin de croix puis préparation au sacrement de l'onction des malades.

En soirée, participation à la procession aux flambeaux.

3^e jour : matin : messe et sacrement de la réconciliation.

Après-midi : participation au salut et à la bénédiction des malades.

Soir : participation à la procession aux flambeaux.

4^e jour : matin : chapelet médité puis messe internationale.

Après-midi : participation au salut et à la bénédiction des malades. Puis temps de partage et de mise en commun.

5^e jour : matin : messe et sacrement de l'onction des malades, puis temps libre.

Après-midi : retour en passant sur les mêmes lieux qu'à l'aller.

Prix :

- pèlerin malade & hospitalier : 300 €

- pèlerin valide : 325 €

Inclus : déplacement en car avec élévateur, logement à la maison de l'Accueil (chambres de 2 à 3 lits - les chambres pour hospitaliers ne sont pas toutes munies d'une salle de bain), en pension complète du repas du soir du 1^{er} jour au dîner du dernier jour, eau, assurances assistance et annulation.

Non-inclus : repas de midi du 1^{er} jour (pique-nique à emporter). Supplément chambre individuelle : 70 € (sous réserve de disponibilité).

Pèlerin malade ou moins valide :

ne pas remplir le bulletin d'inscription ci-joint ! Un dossier médical doit être demandé au secrétariat (Tél. 081 22 19 68). Ce dossier a pour but de permettre un accueil personnalisé de chacun.

Possibilité de pèlerinage d'un jour à Banneux le dimanche 26 avril.

Ce pèlerinage est ouvert aux personnes à mobilité réduite qui sont accompagnées par un proche. A cet effet, nous avons prévu un car avec élévateur.

Prix : 70 €

Inclus : déplacement en car avec élévateur, repas de midi avec eau et café, assurances assistance et annulation.

Mobilité réduite : veuillez prévenir notre secrétariat si vous devez rester dans votre chaise roulante durant le trajet.

Conditions générales :

1. Modalités d'inscription : vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription ; vous pouvez nous en redemander, en photocopier ou en télécharger sur nos sites internet.

Dans les 15 jours suivant la réception de votre inscription, vous recevrez la confirmation de votre inscription, ainsi qu'un numéro de référence à rappeler lors de tout contact avec nos services. Le voyageur déclare qu'il est médicalement, physiquement et psychiquement apte à effectuer le voyage choisi. Le voyageur présentant une incapacité physique ou psychique, un problème de mobilité, nécessitant un traitement ou une assistance médicale ou étant enceinte, doit impérativement nous en informer.

Nous nous réservons le droit de refuser un voyageur si, pour des raisons objectives et non-discriminatoires, il s'avère que celui-ci n'est pas apte à y participer. Nous nous réservons le droit d'annuler un groupe soit lorsque le nombre minimum de 25 participants n'est pas atteint, soit par suite de circonstances extraordinaires et imprévues. Avertis au plus tard 15 jours avant le départ, nous rembourserons intégralement le voyageur.

2. Prix et paiements : sauf indications contraires, tous nos prix comprennent le transport, le logement en pension complète, les visites, les guides, les pourboires et les transferts sur place, les assurances assistance et annulation. Les boissons sont rarement incluses ainsi que le repas de midi du premier jour. Votre place est réservée dès l'instant où vous recevez la confirmation écrite de votre inscription. Ne payez jamais avant d'avoir reçu cette confirmation. L'acompte doit être réglé dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de confirmation. Le solde sera payé 3 semaines avant le départ, après réception des renseignements définitifs.

3. Modification de la commande ou cession du contrat : toute modification de la commande ou cession du contrat par le voyageur intervenant dans les trente jours - au moins - précédent le départ pourrait entraîner des frais administratifs de maximum 50 € par personne en plus des frais exigés par le(s) prestataire(s) concerné(s).

4. Logement : chambres individuelles : elles sont peu nombreuses, un supplément de 70 € sera alors demandé.

Chambres doubles : pour partager la chambre avec une autre personne, mentionnez son nom sur votre bulletin d'inscription. Si vous ne connaissez personne, nous tenterons de trouver quelqu'un. Si nous n'y arrivons pas, le supplément pour l'occupation en chambre individuelle pourra être réclamé.

5. Annulation par le voyageur : en cas de résiliation par le voyageur, des frais seront réclamés :

4 % du prix total du voyage jusqu'au 90^e jour*

10 % du prix total du voyage du 89^e au 61^e jour*

50 % du prix total du voyage du 60^e au 46^e jour*

85 % du prix total du voyage du 45^e au 15^e jour

100 % du prix total du voyage moins de 15 jours avant le départ

* Pour les voyages d'un jour : 10 € jusqu'au 46^e jour avant le départ.

Ils pourront parfois être réduits selon les circonstances.

Tout qui n'aura pas pris part au voyage sans nous en avoir avertis avant le départ, sera redevable de la totalité du prix du voyage.

6. Assurance annulation : pour couvrir les frais d'annulation mentionnés au point 5, une assurance annulation est incluse dans le prix du voyage. Elle interviendra lorsque le dé sistement fait suite à un événement imprévisible empêchant de prendre part au voyage tel que : maladie ayant débuté après l'inscription, décès d'un parent proche (conjoint, membre de la famille jusqu'au second degré)... Toute annulation devra nous être communiquée le

plus tôt possible et sera justifiée par l'envoi d'un document officiel (certificat médical, attestation délivrée par l'administration communale...) dans les 2 jours ouvrables.

La prime non remboursable s'élève à 4 % du prix total facturé.

8. Assurance assistance : pour tous nos voyages, une assurance assistance est incluse dans le prix. Elle vous couvre en cas d'accident ou de maladie. Cette assurance prend en charge les frais médicaux (en complément des remboursements de votre mutuelle), les frais de transport médical ou de rapatriement, éventuellement le rapatriement du corps en cas de décès... Peuvent également être pris en charge, certains frais que votre compagnon de voyage aurait à subir suite à l'incident.

N.B.: Comme toute assurance assistance traditionnelle, les frais liés à un rapatriement anticipé seront seulement pris en charge en cas de décès d'un membre de la famille (jusqu'au second degré). Ne seront pas pris en charge les frais de soins résultant d'une maladie qui existait déjà avant le départ. Notre contrat ne couvre pas les trajets réalisés par le voyageur par ses propres moyens ni les extensions de séjour hors dates officielles du voyage.

Nos assurances sont souscrites auprès de C.I. Assurances, rue Guimard, 1 à 1040 Bruxelles - Tél. 02 509 96 479.

9. Responsabilités : la Direction décline toutes responsabilités concernant les accidents qui pourraient se produire au cours du voyage ou pendant le séjour. Notre association n'est qu'un intermédiaire entre le transporteur (compagnie d'avion, chemins de fer, autocariste...) et le voyageur. De même, la direction ne pourra être tenue pour responsable d'éventuels vols, pertes, retards ou tout autre désagrément.

10. Loi sur le volontariat : en application de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, l'ASBL Terre de sens « a pour but de proposer le message chrétien et de l'actualiser dans le respect des convictions de chacun. Elle poursuit la réalisation de son but par tous les moyens et notamment : 1. L'organisation de pèlerinages vers les hauts lieux de la chrétienté, de rencontres d'autres religions, de voyages culturels et de détente, de découverte du patrimoine religieux et la participation aux grandes manifestations de l'Eglise. 2. L'organisation et l'animation de voyages et pèlerinages pour malades et handicapés ainsi que le recrutement, la formation et l'animation du personnel médical et paramédical nécessaire à la réalisation de ce but... ». Une assurance responsabilité civile est souscrite auprès de C.I. Assurances (voir point 9). Chaque volontaire est tenu au secret professionnel, conformément à l'article 458 du code pénal.

11. Traitement des données à caractère personnel : conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (le « RGPD »), l'utilisateur est informé que des données à caractère personnel le concernant, à savoir ses nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone peuvent être collectées via le site dans le cadre de la conclusion et l'exécution d'un contrat de vente et avec son consentement et qu'il autorise expressément Terre de sens a.s.b.l. en tant que responsable du traitement à procéder à cette collecte. Ces données sont ensuite exclusivement traitées aux fins d'informer des activités et services offerts par Terre de sens a.s.b.l. Les données ne seront jamais traitées à d'autres fins, ni transmises à des tiers sauf pour les besoins exclusifs de la bonne exécution du contrat. L'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de ses données, un droit de limitation ou d'opposition au traitement pour motifs légitimes, un droit de retirer son consentement à tout moment ainsi qu'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. L'utilisateur peut exercer ses droits par courriel à l'adresse contact@terredesens.be ou par courrier postal à l'adresse Terre de sens a.s.b.l., rue du Séminaire, 6 à 5000 Namur.